



Direction de la Formation Initiale
et du Concours

CONCOURS D'ACCÈS A L'IRA DE NANTES SESSION 2024

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Sandrine LE GALL
Administratrice de l'Etat

Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan du concours et de faire part des observations et des enseignements qu'en ont retiré les membres du jury, afin de répondre aux interrogations des candidats et leur donner des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

La présidente et l'ensemble des membres du jury tiennent à remercier les équipes de l'IRA de Nantes, sa directrice, Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER et son équipe Concours. Ces remerciements s'adressent également à tous les personnels qui ont accueilli les candidats et les ont accompagnés lors des épreuves écrites et orales.

La présidente remercie tous les membres du jury pour le sérieux, la disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve, pour leur cohésion et pour l'excellent climat constructif qui a régné tout au long de la session.

1 - ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Pour cette session 2024, le nombre de postes ouverts se décompose ainsi :

- Concours externe : 102 (contre 58 postes la session précédente)
- Concours interne : 60 (contre 45 postes la session précédente)
- 3^{ème} concours : 18 (contre 12 postes la session précédente)

Alors que le nombre de postes ouverts à l'unique concours 2024 a fortement augmenté, le nombre de candidats présents aux épreuves écrites n'a pas suivi la même courbe de croissance : 647 présents au total pour les trois concours à cette session contre 545 lors de la session d'automne 2023 et 580 lors de la session de printemps 2023.

Le taux de présence moyen est de 48,6 %.

- Pour le concours externe : 46,7% de présents contre 32% pour la session 2023-2

- Pour le concours interne : 53,5% de présents contre 44 % pour la session 2023-2
- Pour le 3^{ème} concours : 44% de présents contre 29,9% pour la session 2023-1.

La barre d'admissibilité a été fixée à 7,19 pour le concours externe (9 pour la session précédente), à 7,15 pour le concours interne (9,01 précédemment) et à 8,06 pour le 3^{ème} concours (8,32 précédemment), soit un taux d'admissibilité respectivement de 53,6%, 46,7% et 38,2%.

199 candidats ont été déclarés admissibles au concours externe, 113 candidats au concours interne et 13 candidats au 3^{ème} concours.

Lors de la réunion d'admission, treize postes pour le concours interne et 9 postes pour le troisième concours n'ont pas été pourvus. Une liste complémentaire a été établie pour le concours externe (à hauteur de 10 postes).

Les taux de sélectivité (présents écrits/admis) sont de :

- 3,6 pour le concours externe
- 5,1 pour le concours interne
- 3,8 pour le 3^{ème} concours.

La barre d'admission a été fixée à 10,38 pour le concours externe (12 pour la session précédente), à 9,69 pour le concours interne (11,71 précédemment) et à 10,24 pour le 3^{ème} concours (10,9 précédemment).

Neuf visioconférences ont été programmées en lien avec les préfetures des régions et territoires ultra-marins de Guyane, Martinique et de La Réunion. Une visioconférence a été programmée avec l'ambassade de France à Doha au Qatar et une visioconférence a été programmée avec le Service des Examens et Concours à Rabat au Maroc. Les entretiens se sont déroulés en présence de la présidente de jury, garante du bon déroulement. Quatre candidats ultra-marins ont fait le choix du déplacement à l'IRA de Nantes.

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu pour accompagner les membres du jury renouvelés et les nouveaux membres, les former, les professionnaliser, et harmoniser leurs évaluations :

- Une réunion d'information et de bilan avec l'ensemble du jury, le 6 juin 2024 ;
- Un suivi par la présidente de jury et des échanges avec les binômes de correcteurs lors de la phase de correction des épreuves écrites du 12 juillet au 27 août ;
- La réunion d'admissibilité le 5 septembre 2024 en présence des membres de jury en format hybride (21 membres en présentiel + 2 membres en visioconférence), de la directrice, de la directrice de la formation initiale et du concours et son adjointe et des gestionnaires concours ;
- Une formation de professionnalisation à l'épreuve orale le 6 septembre 2024, suivie d'une réunion de préparation des entretiens ;
- Des points quotidiens menés par la présidente de jury avec les sous-jurys tout au long des épreuves orales.

La réunion d'admission a eu lieu le 17 octobre 2024.

Sur toute la durée des épreuves orales, la présidente du jury a assisté, en tant qu'observatrice des examinateurs, à des oraux des trois concours, en plus des visioconférences, garantissant l'unicité du jury et l'homogénéité dans l'évaluation et la notation des sous-jurys.

Les tableaux statistiques sont consultables en annexe du rapport.

2 - ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves écrites sont communes à tous les IRA, les sujets sont déterminés par les présidents de jurys. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2.1 - Première épreuve : cas pratique

L'épreuve de cas pratique est d'une durée de 4 heures coefficient 5. Cette épreuve est définie à l'article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019 :

« La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.

La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel. »

La liste des thèmes, pour la session 2024, fixée par arrêté du 12 février 2024, était :

- Enjeux de cohésion sociale, de développement durable et de diversité des territoires dans les politiques publiques
- Finances publiques et intervention économique
- Evolution des services publics : enjeux de transformation, notamment numérique
- Système éducatif, du 1^{er} degré à l'enseignement supérieur
- Enjeux européens et internationaux des politiques publiques
- Organisation territoriale de la France.

L'épreuve consiste en un exercice de projection professionnelle dans l'activité d'un attaché d'administration de l'Etat. La note de cadrage du cas pratique et le référentiel des attentes du jury sont accessibles en ligne sur le portail de la fonction publique : les candidats sont invités à les consulter attentivement dans le cadre de leur préparation.

Pour cette session, aucune rupture d'anonymat n'a été prononcée. **Pour rappel, aucune mention d'identité ou signes distinctifs (nom, prénom, signature, initiales, employeur, service...) ne doivent figurer sur la copie.** En effet, la rupture d'anonymat entraîne l'exclusion du concours.

La technique de la note sur dossier nécessite un entraînement rigoureux pour être correctement maîtrisée.

Les principaux défauts observés ont porté sur la paraphrase de textes figurant dans le dossier, l'absence de propositions et de conclusion opérationnelles et réalistes, le manque d'attention pour les annexes, qui sont souvent trop brèves et avec un contenu limité. Les candidats doivent impérativement apprendre à gérer leur temps afin de produire des annexes de qualité qui font souvent la différence.

Il convient d'insister sur le fait que les annexes ne sont pas accessoires et qu'elles font partie intégrante de la copie. Elles représentent un coefficient important dans la note.

La forme est également importante ; la note administrative n'est pas une composition, et elle ne doit pas être rédigée avec un style littéraire. Il convient de citer, par exemple, les références juridiques des textes.

Enfin, le jury a constaté, comme lors des sessions précédentes, un nombre significatif de copies faibles sur l'orthographe et la syntaxe et a sanctionné ces faiblesses compte tenu du niveau de recrutement et de destination des candidats. La présentation et l'écriture doivent être soignées : des copies difficiles à lire sont inévitablement pénalisées.

2.2 - Deuxième épreuve : questionnaire à choix multiples (QCM)

L'épreuve de QCM est d'une durée de 1 heure 30 coefficient 2. Cette épreuve est définie à l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019. Les questions du QCM (120 au maximum) portent sur les domaines suivants :

- Culture administrative et juridique
- Finances publiques
- Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
- Culture numérique.

Le barème s'établissait comme suit :

- Bonne réponse :+ 1 point
- Mauvaise réponse : ...- 0,5 point
- Absence de réponse :..... 0 point

Il est vivement conseillé de se référer aux annales des sessions précédentes qui sont disponibles et permettent de s'exercer à cette épreuve de QCM.

Par son caractère éliminatoire, cette épreuve mérite également d'être très sérieusement préparée.

C'est une épreuve de connaissances qui avantage fortement les candidats qui ont révisé leurs cours. Il est fortement déconseillé de faire l'impasse sur certaines matières, car les points perdus se rattrapent difficilement. Les lacunes dans les connaissances seront ensuite difficiles à combler.

3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

La durée de l'entretien est de 30 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat. Cette épreuve est assortie du coefficient 7. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

L'entretien vise à évaluer notamment :

- Les qualités personnelles des candidats, leur potentiel et leur comportement face à des situations concrètes, au regard de ce qui est attendu des attachés, dans leurs métiers divers et les 3 univers professionnels auxquels prépare l'IRA : l'administration centrale, l'administration territoriale de l'Etat et l'administration scolaire et universitaire.
- Les motivations : choix de la fonction publique d'Etat, projection sur le service public rendu à l'utilisateur, projection sur la mobilité fonctionnelle et géographique, choix de suivre la formation au sein de l'IRA.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche individuelle de renseignements (FIR) complétée par les candidats, précisant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles et leur projet professionnel.

Pour le concours interne et pour le 3^{ème} concours, les candidats complètent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), précisant leur parcours de formation, leur expérience professionnelle et extra-professionnelle et la présentation de leur projet

professionnel.

Les candidats ont ainsi la possibilité de présenter au jury un aperçu de leurs compétences, mais aussi de leur personnalité. Ces documents sont une base de travail pour la préparation des entretiens par les membres du jury mais ne sont pas notés.

Quelles que soient la qualité et la pertinence des conseils et des formations qui peuvent être donnés en la matière, **le projet professionnel et les motivations sont avant tout le résultat d'une réflexion individuelle**. Aussi, les candidats doivent s'investir personnellement dans l'élaboration de la fiche de renseignement ou du dossier RAEP, en soignant sa rédaction et en évitant des formules stéréotypées.

Les éléments portés par les candidats sur ces documents, les environnements cités, les capacités, aptitudes et connaissances revendiquées, constituent des domaines naturels d'interrogation du jury lors de l'épreuve orale. Ils doivent en conséquence être rédigés avec une très grande attention.

Pour une préparation la plus profitable, les candidats trouveront les conseils suivants.

L'investissement personnel dans la préparation est nécessairement intense et il se remarque dès les premières minutes de l'entretien avec le jury.

L'oral doit se préparer minutieusement en tenant compte des remarques et conseils formulés dans rapports de jury des années précédentes notamment. La gestion du stress est primordiale, des simulations d'entretien avant l'épreuve sont vivement recommandées. Le suivi de l'actualité des politiques publiques et de ses enjeux est indispensable.

Le RAEP, outre le respect des règles qui précisent son contenu, doit susciter l'intérêt du jury. Celui-ci sera plus à même de formuler des questions sur la carrière et les motivations du candidat avec un dossier structuré et argumenté démontrant la motivation du candidat.

S'agissant de la présentation du candidat, au-delà des présentations récitées et malheureusement désincarnées, les candidats se tenant à l'exposé d'un parcours ou d'expériences sans en extirper des éléments de valorisation ou permettant d'argumenter leur motivation passent à côté de l'exercice. Beaucoup s'en sont tenus avec une parfaite fidélité à la présentation figurant à leurs fiches. Les candidats doivent se préparer à cet exercice de présentation en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit pas de produire une synthèse chronologique de leurs parcours mais davantage l'opportunité d'exprimer leur personnalité et leurs motivations pour rejoindre l'IRA.

Une préparation spécifique sur les sujets d'actualité, les principales institutions administratives (Conseil d'Etat, Cour des comptes notamment) et l'organisation administrative des services déconcentrés et des services centraux des principaux ministères régaliens permet souvent aux meilleurs candidats de faire la différence lors du questionnement. En effet, le jury doit notamment pouvoir apprécier les connaissances et la curiosité administrative des candidats sur les différents services de l'État dans lesquels ils sont susceptibles d'occuper un poste ou avec lesquels ils vont être amenés à travailler de manière transversale ou coordonnée.

Une réflexion aboutie à leur projet à court et moyen terme est indispensable. Trop de candidats n'ont en réalité aucun projet et comptent sur l'IRA pour les guider. Cette absence de motivation est immédiatement détectée par le jury, notamment par l'affichage par le candidat d'une envie ou d'une ambition mais qui ne se trouve pas étayée par un minimum de connaissances sur les métiers et l'environnement professionnel cité. Les notions de service public ou d'intérêt général sont souvent citées comme motivation, sans trouver d'illustrations concrètes par les candidats. Se renseigner sur le contenu des postes proposés à la sortie de l'IRA via internet, les collègues ou les contacts avec les agents en poste dans les administrations visées est indispensable et permet aux candidats de mieux se

projeter dans leur avenir professionnel. Il est attendu d'un candidat qui présente un projet professionnel de parfaitement le maîtriser. Pour un candidat souhaitant à terme évoluer dans un ministère bien défini il est attendu qu'il en connaisse quelques directions d'administration centrale ainsi que son organisation déconcentrée.

Une bonne connaissance du statut général des fonctionnaires, des enjeux en matière de ressources humaines ainsi que des connaissances budgétaires étaient attendues de la part des candidats du concours interne, ce qui n'a pas toujours été le cas. Ces lacunes ne sont pas acceptables de la part de fonctionnaires déjà en poste sur des fonctions RH ou budgétaires.

Pour les mises en situation, il convient d'anticiper les situations concrètes auxquelles le candidat pourra être confronté dans le cadre de ses futures prérogatives. Il doit être conscient de ces possibles situations et les travailler de façon à y faire face efficacement le moment venu. Le positionnement en tant que cadre n'est souvent malheureusement pas réfléchi ; les réponses apportées notamment lors des mises en situation doivent l'être au regard des besoins de l'administration mais aussi de sa propre réflexion sur sa vision de ce qu'est un encadrant dans la fonction publique d'État.

Enfin, il convient de rappeler les règles élémentaires de l'entretien, telles que saluer l'ensemble du jury et les regarder pendant l'entretien, respecter les temps impartis pour la présentation de 5 mn, répondre sans détours et ne pas chercher à développer une argumentation issue de sa propre expérience sans rapport avec la question posée.

4 - CONCLUSION

Le jury conseille vivement aux candidats de tenir compte de ces recommandations.

Dans leur préparation, les candidats ne doivent notamment pas tout attendre de la formation dispensée par l'IRA, car elle est relativement courte et ne saurait combler les lacunes ou les impasses importantes. Le projet professionnel doit déjà être réfléchi et élaboré au moment du concours, afin de tirer le meilleur profit de la scolarité à l'IRA et d'éviter des déceptions ou des désillusions à la sortie.

Enfin, les candidats ne doivent pas se décourager si l'objectif n'est pas atteint lors de la première présentation. Un travail assidu de fond, la persévérance et l'entraînement donnent toujours des résultats positifs.

Pour le jury,

La présidente,

Sandrine LE GALL



ANNEXE

TABLEAUX STATISTIQUES

Nombre d'inscrits et postes offerts

Concours	2023-2			2024		
	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	58	45	12	102	60	18
Inscrits	868	541	97	795	452	85

Résultats de l'admissibilité 2024

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Présents écrits	371	242	34
Admissibles	199	113	13
Barre d'admissibilité sur 20	7,19	7,15	8,06
% admissibles	53,6 %	46,7 %	38,2 %
Moyenne du 1 ^{er} admissible sur 20	18,46	16,26	13,75
Note la plus haute sur 20	Cas pratique : 18,46 QCM : 14,63	Cas pratique : 16,26 QCM : 12,87	Cas pratique : 13,75 QCM : 11,67

Résultats de l'admission 2024

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Admissibles	199	113	13
Présents oral	182	106	12
Barre d'admission	10,38	9,69	10,24
% admis	56 %	44,3 %	75 %
Note la plus haute (entretien avec le jury)	20	19,88	15
Moyenne du 1 ^{er} admis (épreuves écrites + orale)	16,17	16,22	12,93
Nombre de lauréats sur liste principale	102	47	9
Nombre de lauréats sur liste complémentaire	10	0	0

Répartition par sexe 2024

CONCOURS EXTERNE

Critères	Inscrit		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
TOTAL	795		371		199		182		102		10		70	
Homme	310	38,99%	147	39,62%	88	44,22%	83	45,60%	52	50,98%	5	50%	26	37,14%
Femme	485	61,01%	224	60,38%	111	55,78%	99	54,40%	50	49,02%	5	50%	44	62,86%

CONCOURS INTERNE

Critères	Inscrit		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
TOTAL	452		242		113		106		47		0		59	
Homme	136	30,09%	71	29,34%	43	38,05%	39	36,79%	20	42,55%	0		19	32,20%
Femme	316	69,91%	171	70,66%	70	61,95%	67	63,21%	27	57,45%	0		40	67,80%

3^{ème} CONCOURS

Critères	Inscrit		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
TOTAL	85		34		13		12		9		0		3	
Homme	30	35,29%	10	29,41%	2	15,38%	2	16,67%	1	11,11%	0		1	33,33%
Femme	55	64,71%	24	70,59%	11	84,62%	10	83,33%	8	88,89%	0		2	66,67%